



35 impasse du Luthier
ZI du Pâtis 1 – BP20
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prise en vertu de la délibération
du Conseil Communautaire
N° 2022_01_D02 en date du 26 janvier 2022

Décision 2023_42_BU

Date de la convocation : 31.10.2023

Date du bureau : 04.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi quatre décembre à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Daniel NEAU, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Patrick VILLALON, Sonia GINDREAU, Jean FERRAND, Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Didier ROUX.

Membres du Bureau excusés: /

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- En exercice : 16
- Présents : 16
- Excusé : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 16

Attribution des aides à la rénovation de l'habitat - OPAH-PTRE

En application du règlement approuvé par le Conseil Communautaire le 21 juillet 2021, modifié par délibération du 12 juillet 2022,

Sur proposition du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat,

Il convient d'attribuer les 7 subventions suivantes pour l'OPAH et la PTRE :

Demandes subventions CCVGL - OPAH					
N° de dossier	Nature du dossier	NOM Prénom	Commune	Adresse du logement	Montant Subvention CCVGL
2023-OPAH-73	OPAH Energie	BARBIER Julien	LE BERNARD	2 rue du Centre	750,00 €
2023-OPAH-74	OPAH Energie	BESSAULT Fabienne	CHAMP SAINT PÈRE	69 chemin de la Gîte La Billerie	1000,00 €
2023-OPAH-75	OPAH Autonomie	POUSSON Guy et Eliane	GROSBREUIL	32 rue de la Métairie	500,00 €
2023-OPAH-76	OPAH Autonomie	FAYOLA Yvette (veuve SILLON)	CHAMP SAINT PÈRE	9 impasse de la Nantée	500,00 €
TOTAL Subventions OPAH					2 750,00 €

Demandes subventions CCVGL - PTRE					
N° de dossier	Nature du dossier	NOM Prénom	Commune	Adresse du logement	Montant Subvention CCVGL
2023-PTRE-19	PTRE	RICHARD David et MAURY Sophie	POIROUX	135 La Nouerie	3 304,00 €
2023-PTRE-20	PTRE	BONNETERRE DELIANCOURT Maryse	LONGEVILLE SUR MER	3 rue de la Plaine	2 040,00 €
2023-PTRE-21	PTRE	VEYSSIERE Pascal et Eva	TALMONT SAINT HILAIRE	135 rue des Grandes Prises	7 607,00 €
TOTAL Subventions PTRE					12 951,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021_04_D04 du 7 avril 2021 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Vu les délibérations n°2021_07_D01 du 21 juillet 2021 et n°2022_07_D10 du 12 juillet 2022 approuvant le règlement des aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE et de l'OPAH ;

Vu la délibération n°2022_01_D02 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau pour l'attribution des aides à l'habitat ;

Considérant les avis du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat sur les dossiers déposés par les demandeurs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire

DECIDE

- 1. D'approuver les attributions des aides à la rénovation l'habitat présentées ci-dessus,*
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.*



Le Président,

Maxence de RUGY